

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 février 2011

DÉFENSEUR DES DROITS (LOI ORGANIQUE)
(Deuxième lecture) - (n° 3153)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
M. Mamère, M. Yves Cochet, M. de Rugy et Mme Poursinoff

ARTICLE 5

Supprimer les alinéas 3 à 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Opposés à la disparition du Défenseur des Enfants, de la commission nationale de déontologie de la sécurité et de la haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité, nous proposons cet amendement de suppression des alinéas qui font disparaître ces institutions, pour ne conserver que les dispositions relatives aux missions du Médiateur de la République.